

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON, s'est réuni salle des fêtes de la commune déléguée de Goncourt sous la Présidence de M. Jonathan HASELVANDER, Maire de la commune de BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON.

Présents : Mmes KOMONS - MASSON - JEANMAIRE -
MM. HASELVANDER - MATHIEU - RUIZ - JEANDEMANGE - MICHEL -
BINSFELD - POULAIN - JOLY - ROSIER - GUILLERMO - BADOINOT -
DAMONT - WAGNER - BATONNET - JACQUEMIN - BERNARD - HAUTOY

Absents excusés : Mme SAUVAGEOT - MM. DEVAUX - LEMOULT - DROUOT -
M. GILLET donne pouvoir à M. HASELVANDER
Mme VALLY donne pouvoir à M. RUIZ
M. GAUVAIN donne pouvoir à M. JEANDEMANGE
Mme AUBRY donne pouvoir à M. POULAIN
M. MAUGISSE donne pouvoir à M. ROSIER
M. RAGOT donne pouvoir à M. GUILLERMO
M. BARRET donne pouvoir à M. BADOINOT
Mme MICHEL donne pouvoir à M. DAMONT

M. BATONNET Flavien a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le compte rendu de la séance du 11 janvier 2019, lu par Monsieur le Maire, est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de pouvoir rajouter à l'ordre du jour deux points :

- désignation des délégués siégeant au SIVU de la Vallée de la Meuse ;
- vente de la maison 13 rue du Faubourg du Vivier à Bourmont.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour.

RENOUVELLEMENT DE LA C.C.I.D.

La direction générale des finances publiques doit procéder à la constitution de la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Aussi, le conseil municipal propose, à l'unanimité, les listes suivantes :

- candidats aux postes de commissaires titulaires :

M. MICHEL Raymond (propriétaire de bois), M. MATHIEU Patrick, M. RENARD Gilles, M. ROQUIS Freddy (personne extérieure), M. JOLY Julien, Mme DARSONVAL Chantal, M. POULAIN Philippe, M. CHAPUT Claude (personne extérieure), M. THEVENY Daniel (propriétaire de bois), M. TOULOUSE Guy, Mme HURAUX Monique, M. MOSER Frédéric.

- candidats aux poste de commissaires suppléants :

M. BEZOT Alain (propriétaire de bois), M. MOUILLET Jean-Pierre, M. TROMMENSCHLAGER Alain, M. SMET Pierre, M. PERROT Yves, Mme JEANMAIRE Anne-Marie, M. RAOUL Alain, M. GOULARD Guy (personne extérieure), M. PERRUICHE Michel (propriétaire de bois), M. BOTTAZZINI Jean-Pierre (personne extérieure), Mme PRIQUELER Nadine, M. MUTEL Bernard.

COMPTES DE GESTION 2018

Les membres de l'ancien conseil municipal de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon approuvent, à l'unanimité, les comptes de gestion 2018 suivants :

budget communal principal, budget annexe du service assainissement et budget annexe du service Eau de Nijon.

Les membres de l'ancien conseil municipal de Goncourt approuvent, à l'unanimité, les comptes de gestion 2018 suivants :

budget communal principal, budget annexe eau et assainissement et budget lotissement.

Les membres du conseil municipal, nommés au Centre Communal d'Action Sociale de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon, approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2018 du C.C.A.S.

Tous les comptes de gestions précités ont été dressés par le trésorier de Bourmont, en conformité avec la comptabilité administrative.

Le Maire quitte la séance pour la présentation et le vote des différents comptes administratifs et réintègre la séance pour l'affectation des résultats.

**COMPTES
ADMINISTRATIFS
2018**

**budget principal de
Bourmont-entre-
Meuse-et-Mouzon**

Le compte administratif 2018 de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon présente un excédent d'exercice de 98 795,15 euros en fonctionnement et un excédent d'exercice de 74 989,98 euros en investissement.

En tenant compte des résultats reportés de 2017, le compte administratif 2018 de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon présente un excédent de clôture de 878 333,29 euros (+548 468,93 euros en fonctionnement et + 329 864,36 euros en investissement).

Compte administratif approuvé à l'unanimité par les membres de l'ancien conseil municipal de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon. Vote : 18 pour, 0 contre, 0 abstention.

**COMPTES
ADMINISTRATIFS
2018**

**budget principal de
Goncourt**

Le compte administratif 2018 de la commune de Goncourt présente un excédent d'exercice de 28 448,89 euros en fonctionnement et un déficit d'exercice de 16 344,42 euros en investissement.

En tenant compte des résultats reportés de 2017, le compte administratif 2018 de Goncourt présente un excédent de clôture de 208 592,96 euros (+ 163 085,08 euros en fonctionnement et + 45 507,88 euros en investissement).

Compte administratif approuvé à l'unanimité par les membres de l'ancien conseil municipal de Goncourt. Vote : 7 pour, 0 contre, 0 abstention.

**AFFECTATION
DES RESULTATS
budget principal**

En tenant compte des résultats précités,

Vu les restes à réaliser établis pour la somme de 236 938,00 euros (somme imputée en dépenses d'investissement) et 72 670,00 euros (somme imputée en dépenses de fonctionnement), le conseil municipal décide les affectations suivantes :

- 375 372,24 € en solde d'exécution positif reporté ligne 001 ;
- 711 554,01 € en excédent reporté ligne 002

Vote : 28 pour, 0 contre, 0 abstention.

**COMPTES
ADMINISTRATIFS
2018**

**budget annexe du
service
assainissement de
Bourmont-entre-
Meuse-et-Mouzon**

Le compte administratif 2018 du service assainissement de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon présente un excédent d'exercice de 13 590,65 euros en fonctionnement et un excédent d'exercice de 500 369,92 euros en investissement.

En tenant compte des résultats reportés de 2017, le compte administratif 2018 de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon présente un excédent de clôture de 717 330,61 euros (+142 529,82 euros en fonctionnement et + 574 800,79 euros en investissement).

Compte administratif approuvé à l'unanimité par les membres de l'ancien conseil municipal de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon. Vote : 18 pour, 0 contre, 0 abstention.

**AFFECTATION
DES RESULTATS
budget annexe
service
assainissement**

En tenant compte des résultats précités,

Vu les restes à réaliser établis pour la somme de 50 260,00 euros (somme imputée en dépenses d'investissement) et 50 260,00 euros (somme imputée en dépenses de fonctionnement), le conseil municipal décide les affectations suivantes :

- 574 800,79 € en solde d'exécution positif reporté ligne 001 ;
- 142 529,82 € en excédent reporté ligne 002

Vote : 28 pour, 0 contre, 0 abstention.

**COMPTE
ADMINISTRATIF
2018**

**budget annexe du
service eau de Nijon
de Bourmont-entre-
Meuse-et-Mouzon**

**AFFECTATION
DES RESULTATS**

**budget annexe
service eau de
Nijon**

**COMPTE
ADMINISTRATIF
2018**

**budget annexe du
service eau
assainissement de
Goncourt**

**AFFECTATION
DES RESULTATS**

**budget annexe
service eau
assainissement de
Goncourt**

**COMPTE
ADMINISTRATIF
2018**

**budget annexe du
lotissement de
Goncourt**

**AFFECTATION
DES RESULTATS**

**budget annexe
service lotissement
de Goncourt**

**COMPTE
ADMINISTRATIF
2018**

DU C.C.A.S.

**AFFECTATION DU
RESULTAT 2018
DU C.C.A.S.**

Le compte administratif 2018 du service eau de Nijon de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon présente un excédent d'exercice de 6 884,92 euros en fonctionnement et un excédent d'exercice de 1 136,81 euros en investissement.

En tenant compte des résultats reportés de 2017, le compte administratif 2018 de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon présente un excédent de clôture de 16 814,44 euros (+14 720,67 euros en fonctionnement et + 2 093,77 euros en investissement).

Compte administratif approuvé à l'unanimité par les membres de l'ancien conseil municipal de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon. Vote : 18 pour, 0 contre, 0 abstention.

En tenant compte des résultats précités, le conseil municipal décide les affectations suivantes:

- 2 093,77 € en solde d'exécution positif reporté ligne 001 ;
- 14 720,67 € en excédent reporté ligne 002

Vote : 28 pour, 0 contre, 0 abstention.

Le compte administratif 2018 du service eau assainissement de Goncourt présente un excédent d'exercice de 7 116,32 euros en fonctionnement et un déficit d'exercice de 36 886,04 euros en investissement.

En tenant compte des résultats reportés de 2017, le compte administratif 2018 du service eau assainissement de Goncourt présente un déficit de clôture de 96 161,63 euros (- 96 262,66 euros en fonctionnement et + 101,03 euros en investissement).

Compte administratif approuvé à l'unanimité par les membres de l'ancien conseil municipal de Goncourt. Vote : 7 pour, 0 contre, 0 abstention.

En tenant compte des résultats précités,

Vu les restes à réaliser établis pour la somme de 14 000,00 euros (somme imputée en dépenses d'investissement) et 14 000,00 euros (somme imputée en dépenses de fonctionnement), le conseil municipal décide les affectations suivantes :

- 101,03 € en solde d'exécution positif reporté ligne 001 ;
- 96 262,66 € en déficit reporté ligne 002

Vote : 28 pour, 0 contre, 0 abstention.

Le compte administratif 2018 du service lotissement de Goncourt présente un résultat d'exercice de 0,00 euros en fonctionnement et un résultat d'exercice de 0,00 euros en investissement.

En tenant compte des résultats reportés de 2017, le compte administratif 2018 du service lotissement de Goncourt présente un déficit de clôture de 73 448,83 euros + 0,41 euros en fonctionnement et - 73 449,24 euros en investissement).

Compte administratif approuvé à l'unanimité par les membres de l'ancien conseil municipal de Goncourt. Vote : 7 pour, 0 contre, 0 abstention.

En tenant compte des résultats précités, le conseil municipal décide les affectations suivantes:

- 73 449,24 € en solde d'exécution négatif reporté ligne 001 ;
- 0,41 € au compte 1068 pour combler le besoin de financement de la section d'investissement ;
- 0,00 € en déficit reporté ligne 002

Vote : 28 pour, 0 contre, 0 abstention.

Le compte administratif présente un excédent d'exercice de 1 311,56 euros en fonctionnement.

En tenant compte du résultat reporté de 2017, le compte administratif présente un excédent de clôture de 3 305,69 euros en fonctionnement. Le membres du CCAS approuvent le compte administratif 2018. Vote : pour 5, contre 0, abstention 0.

Le Maire, président du CCAS, propose l'affectation suivante :

- 3 305,69 € en excédent reporté ligne 002.

Les membres du CCAS valident l'affectation précitée. Vote : pour 6, contre 0, abstention 0.

VOTE DES 4 TAXES

Le maire présente les taxes votées l'an passé par chacune des communes et présente la proposition pour 2019, à savoir :

taxe d'habitation : 14,07%, taxe foncière sur les propriétés Bâties : 15,69%, taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16,67, CFE : 13,25%.

Accord du conseil municipal à l'unanimité. Vote : 28 pour.

INTÉGRATION FISCALE PROGRESSIVE

Considérant que l'application immédiate des taux votés par une commune nouvelle peut parfois aboutir à des variations brutales de pression fiscale, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'opter pour la procédure d'intégration fiscale progressive concernant la taxe sur le foncier bâti et fixe le nombre d'année du lissage à N+12.

PARTICIPATION AUX DIVERS SYNDICATS

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, que les quotes-parts communales dues pour l'année 2019 seront toutes prises sur les fonds libres de la commune, à savoir :

- S.M.I.V.O.M. de Bourmont : 18 277,67 €
- SIVU de la vallée de la Meuse : 1 634,98 €.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal décide de voter les subventions suivantes :

Les Violettes des Berges de la Meuse : 500 €, ADMR de Bourmont : 500 €, Le Souvenir Français : 200 €, Association donneurs de sang : 50 €, Amicale des Sapeurs Pompiers : 350 €, Les Aînés du Mouzon : 50 €, Le Renouveau Nijonnais : 500 €, association Foire Exposition et Animations de Bourmont : 500 €, Goncourt Histoire et Patrimoine : 150 €, Société de Chasse de Goncourt : 100 €, Foyer des Jeunes de Goncourt : 150 €, Goncourt Autrement: 150 €.

Les conseillers municipaux, membres d'associations ne prennent pas part au vote : pour 10, contre 0, abstention 18.

BUDGET PRIMITIF 2019

Budget principal de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon équilibré à 1 323 912,01 euros de dépenses et recettes en fonctionnement et à 1 500 945,00 euros de dépenses et recettes en investissement. Vote du budget : pour 28, contre 0, abstention 0.

BUDGET 2019 service assainissement de Bourmont-entre- Meuse-et-Mouzon

Budget annexe du service assainissement de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon équilibré à 165 514,82 euros de dépenses et recettes en fonctionnement et à 1 723 941,79 euros de dépenses et recettes en investissement. Vote du budget : pour 28, contre 0, abstention 0.

BUDGET 2019 service Eau de Nijon

Budget annexe du service Eau de Nijon équilibré à 29 974,67 euros de dépenses et recettes en fonctionnement et à 10 318,44 euros de dépenses et recettes en investissement. Vote du budget : pour 28, contre 0, abstention 0.

BUDGET 2019 service Eau et Assainissement de Goncourt

Budget annexe du service eau-assainissement de Goncourt équilibré à 121 167,40 euros de dépenses et recettes en fonctionnement et à 59 902,77 euros de dépenses et recettes en investissement. Vote du budget : pour 28, contre 0, abstention 0.

BUDGET 2019 service Lotissement de Goncourt

Budget annexe du service Lotissement de Goncourt équilibré à 0,00 euros de dépenses et recettes en fonctionnement et à 73 449,24 euros de dépenses et recettes en investissement. Vote du budget : pour 28, contre 0, abstention 0.

BUDGET 2019 DU CCAS

Budget 2019 du CCAS équilibré à 3 435,69 euros de dépenses et recettes en fonctionnement. Les membres du CCAS votent le budget : pour 6, contre 0, abstention 0.

REPRÉSENTATION AUX DIVERS SYNDICATS

Le conseil municipal élit les délégués au syndicat intercommunal d'assainissement Goncourt Harréville Bazoilles :

- délégués titulaires : M. RUIZ Albert, M. ROSIER Romuald, M. GUILLERMO Sébastien

- délégués suppléants : M. MAUGISSE Willy, M. JACQUEMIN Yves
Le conseil municipal élit les délégués au SIVU de la Vallée de la Meuse :
- délégués titulaires : M. BINSFELD Lionel, M. MICHEL Raymond, M. BERNARD Arnaud, M. HAUTOY Jean-Luc
délégués suppléants : Mme MASSON Odile, M. WAGNER Christian, Mme SAUVAGEOT Odette, Mme VALLY Rose-Line

Adhésion du PETR du Pays de Langres au SDED 52

Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande d'adhésion du PETR du Pays de Langres au SDED 52 et à la modification statutaire inhérente et prend acte du transfert concomitant de l'éclairage public et des IRVE sur ses zones d'activité. Vote : pour 28, contre 0, abstention 0.

FORÊT COMMUNALE

- Programme de travaux 2019 par l'ONF :
L'O.N.F. propose des travaux sylvicoles sur les parcelles 23.1 et 4.1 en forêt communale de Bourmont et sur les parcelles 110 et 111 partie en forêt communale de Nijon pour un montant total de 4 790,00 euros HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

demande à ce que les travaux sylvicoles à réaliser sur la parcelle 4.1 en forêt communale de Bourmont soient repoussés d'un an puisque l'attribution des têtes d'arbres provenant des affouages est actuellement en cours ;

Accepte de réaliser les travaux sylvicoles sur la parcelle 23.1 en forêt communale de Bourmont et sur les parcelles 110 et 111 partie en forêt communale de Nijon.

- Mise en vente de têtes d'arbres :

Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour mettre en vente des têtes d'arbres provenant des affouages de la forêt communale de Bourmont (parcelles 4, 6 et 8) au prix de 4 euros le stère à destination des habitants de la commune déléguée de Bourmont.

- Mise en vente de 2 lots de bois à façonner :

Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour mettre en vente 2 lots de bois à façonner : 1 lot d'environ 20 stères et 1 lot d'environ 15 stères, situés en bordure de la ligne de chemin de fer à Bourmont. L'avis de vente sera affiché à la porte de la mairie déléguée de Bourmont. Vente au plus offrant avec soumission cachetée.

- Certification PEFC :

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de renouveler son adhésion à la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC Champagne Ardenne et s'engage à honorer pour 5 années d'adhésion une cotisation de 0,65 €/ha + 20 € de contribution forfaitaire. Pouvoir est donné au Maire pour signer tout document nécessaire à ce renouvellement d'adhésion.

- Motion de soutien :

Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour approuver la motion de soutien aux agents de l'ONF visant à limiter les suppressions de postes envisagées dans les 5 prochaines années à l'ONF.

CONTRAT INFORMATIQUE SEGILOG

Suite à l'extension de la commune nouvelle au 1er janvier 2019, nécessité de passer un nouveau contrat avec fusion des données des anciennes communes. Accord du conseil municipal pour passer un contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de service avec la Société SEGILOG pour une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 2019. Le contrat comprend un versement annuel "cession du droit d'utilisation" de 2 385,00 € HT et un versement annuel "maintenance, formation" de 265,00 € HT. Le Maire est autorisé à signer tout document.

POSTE D'ATTACHÉ DE CONSERVATION DU PATRIMOINE CONVENTION D'APPLICATION 2019

Le Maire rappelle la convention cadre 2018-2020 signée le 18 janvier 2018 relative à l'inventaire général du patrimoine culturel et aux animations culturelles organisées au sein de la commune et finançant à hauteur de 50% le poste d'attaché de conservation du patrimoine créé à la commune. Le Maire indique que la convention d'application 2019 nous a été transmise par les services de la Région pour signature dans laquelle est précisé, entre autres,

son objet, le programme, le budget de l'opération d'inventaire, l'engagement de la commune, la valorisation de l'action régionale, le financement, la durée de la convention.
Le conseil municipal, autorise, à l'unanimité, le maire à signer la convention d'application.

CONTRIBUTION AU SDIS

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a fait valoir sa délégation pour ester en justice et s'est joint à la vingtaine de communes engagées dans une procédure judiciaire contre le Service départemental d'incendie et de secours concernant le changement du mode de répartition du contingent communal.

TRAVAUX

Suite à l'extension de la commune nouvelle au 1er janvier 2019, 3 délibérations prises antérieurement sont à revalider :

- Travaux de mise en sécurité des trottoirs de Gonaincourt pour 27 542,00 euros HT. Accord à l'unanimité pour réaliser les travaux. Le Maire est autorisé à signer le devis établi par la Sarl Henriot.

- Travaux de valorisation touristique des itinéraires pédestres dans le cadre des Petites Cités de Caractère : pour un montant de 24 341,70 euros HT. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet, le plan de financement et les demandes de subvention. Pouvoir est donné au Maire pour solliciter des subventions et signer tout document.

- salle multisports couverte à Bourmont : pour 503 125,00 euros HT. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet, le plan de financement et les demandes de subvention. Pouvoir est donné au Maire pour solliciter des subventions et signer tout document.

OPÉRATION FAÇADE PETITES CITÉS DE CARACTÈRE

Le Maire présente la convention entre l'Agglomération de Chaumont, la communauté de communes des Trois Forêts, la communauté de communes Meuse Rognon, les communes de Châteauvillain, Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon, Vignory et le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont pour l'opération façades "Petites Cités de Caractère" sur la période 2019-2021.

La répartition des dépenses est établie à parts égales sur les 3 territoires :
Fonds Commun d'Intervention (FCI) et Suivi Animation.

Le conseil municipal décide que la part revenant à la commune pour le bloc (communauté de communes Meuse Rognon et commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon) est de 70%, soit 13 533 €. Cette somme est inscrite au budget. Le conseil approuve la convention arrêtant les modalités d'organisation et de fonctionnement et autorise le Maire à la signer ainsi que tout acte s'y rapportant.

MAISON RENAISSANCE

Devis de la Sarl Galland pour des travaux de mise en sécurité de la cheminée de la maison Renaissance, coût : 3 741,60 euros TTC. Accord du conseil municipal.

JEUX DE PLEIN AIR

Accord pour acheter auprès de la société IDEO Equipements 3 jeux de plein air à installer à la commune déléguée de Nijon. Coût : 7 880,52 € TTC.

Pose clôture protection captage Service eau- assainissement de Goncourt

Devis de la sarl PERREY Frères de Bazoilles pour la pose d'une clôture au périmètre de protection de la source Saint-Jean. Coût : 6 411,42 € TTC. Accord pour demander des subventions.

MAISON 13 RUE DU FAUBOURG DU VIVIER

Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour mettre en vente la propriété située 13 rue du Faubourg du Vivier à Bourmont. La procédure retenue est une vente aux enchères avec comme critères d'attribution : prix : 30%, projet de réhabilitation : 70%.

La commission des bâtiments est désignée pour ouvrir et analyser les offres.
Pouvoir est donné au Maire pour mener les formalités.

QUESTIONS DIVERSES

- Assainissement à Bourmont :

une réunion publique se tiendra le jeudi 25 avril 2019 à 18h30 à la salle Louise Michel
Cette réunion présentera dans sa généralité les travaux à réaliser en 2019 sur le domaine public et les raccordements des particuliers.

Le Maire rappelle les taux de taxe d'assainissement votés jusqu'en 2020 pour Bourmont.

- Base nautique à Goncourt :

Frais des études estimés à 2 490 €.

- Dispositif de recueil pour cartes nationales d'identité et passeports :

La commune a candidaté pour être dépositaire du dispositif de recueil pour cartes nationales d'identité et passeports

- Projet photovoltaïque à Goncourt :

M. Ruiz informe le conseil qu'il a été contacté par la société NEOEN qui souhaite implanter un projet photovoltaïque sur 2 parcelles situées près du terrain de foot d'une contenance totale d'environ 26 ha. La société louerait le terrain sur 30 ans et le remettrait en état si elle ne renouvelait pas le bail et assure le coût des études.

- parcelle de bois à Nijon :

M. Mathieu, Maire délégué, informe le conseil qu'une parcelle de bois est à vendre sur Nijon. Accord pour faire une offre à 3 800 €.

- Maison 31 rue du Moulin à Goncourt :

M. Ruiz indique qu'il a dû prendre un arrêté de péril suite à l'effondrement de la toiture de cette maison. Il a contacté la propriétaire qui est prête à céder sa propriété à la commune pour l'euro symbolique. M. Ruiz a consulté 2 entreprises pour sécuriser l'effondrement du toit par rapport aux maisons voisines. Devis de la Sarl BABIC de Bazoilles pour 6 930,00 euros TTC et devis de la Sarl GALLAND de Bourmont pour 4 976,40 euros TTC.

La séance est levée à 23 heures 24.